

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR LA DEFENSE CONTRE LA MER DANS LES COMMUNES DE BREHAL ET COUDEVILLE SUR MER

ASSEMBLEE GENERALE 2016

L'assemblée générale 2015, régulièrement convoquée, s'est tenue le 10.08.2016 à 14h, salle municipale de St Martin de Bréhal. La liste des propriétaires déposée sur le bureau de l'Assemblée s'établit à 1170 propriétaires, représentant 4397 voix. Le pointage s'effectue à l'entrée de la salle, chaque propriétaire remettant son bulletin de présence sur lequel est noté son nombre de voix et les mandats dont il lui est donné reçu. Il lui est remis 1 bulletin pour l'élection des syndics sortants. Après décompte, le nombre des propriétaires présents est de **99, représentant 673 voix.**

Le quorum n'étant pas atteint, le président indique que, conformément aux statuts et ainsi que cela était précisé sur les convocations transmises en juillet, une seconde assemblée générale débutera à 14h30.

Après un nouveau décompte intégrant quelques retardataires, le nombre des propriétaires présents est de **101, représentant 688 voix.**

Durant la suspension de l'AG en attente de quorum pour la seconde assemblée, la projection d'un film sur l'histoire de St Martin est proposée par M.Menand.puis le Président ouvre l'assemblée :

Bonjour à toutes et à tous,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale des propriétaires 2016.

La liste des propriétaires déposée sur ce bureau s'établit à 1170 propriétaires représentant 4397 voix. Le quorum est donc fixé à 2199 voix. Le pointage effectué à l'accueil a donné 673 voix pour 99 propriétaires présents ou représentés, ce qui explique l'attente réglementaire de la deuxième réunion.

Avant d'en venir à l'ordre du jour qui vous a été transmis avec l'invitation pour cette Assemblée, je voudrais excuser les absences de M.Lécureuil, Maire de Bréhal, qui sera suppléé par Monsieur Michel Caens, Maire Adjoint et de M.Sillard, Trésorier Public de Granville et je vous propose de nommer, si personne n'est candidat, M.Illand secrétaire de séance.

Le premier point de l'ordre du jour est la présentation du rapport moral du président pour cet exercice 2015/2016.

Sur proposition du Président et sans autres volontaires, M.Illand est élu secrétaire de séance. Il rappelle

L'ORDRE DU JOUR TRANSMIS AUX ADHERENTS

- 1-Rapport moral 2015-2016.
- 2-Elections
- 3- Rapport financier 2015
- 4-Budget 2016
- 5 a et b -Taxe 2017 et indemnités 2017
- 6- Questions diverses

1- RAPPORT MORAL 2015/2016:

Le Président, F.Lepetit, donne lecture du rapport moral :

Le bureau s'est réuni 7 fois, 3 fois en 2015, pour procéder aux élections du Président et du Président Adjoint, modifier certaines lignes budgétaires et surtout établir et voter le budget 2016 sur la base des votes de l'Assemblée Générale d'Août 2015, et 4 fois en 2016 pour entériner le budget, voter le compte de gestion 2015 du percepteur, le compte administratif 2015 et l'affectation des résultats 2015 dans le budget 2016 et enfin adopter le rôle des taxes 2016 et préparer la proposition des tarifs et indemnités 2017. Tout cela concerne le fonctionnement habituel du bureau, qui est heureusement pimenté par des points plus complexes.

Le premier point concerne l'état de l'envolement et son avenir par rapport à la hausse du niveau de la mer actuel et à venir. Si les coups de vent du début d'année n'ont pas affecté l'envolement, ils ont endommagés les cales avec les travaux importants réalisés par la Commune de Bréhal avant la saison estivale, nous montrant bien que, face à la mer, nous pouvons encore être victimes de dégâts, ce qui nous oblige à réfléchir à des aménagements possibles.

Cette réflexion nécessaire n'est pas facile pour plusieurs raisons. La première tient au manque d'informations transmises par la DDTM ou même par les Collectivités Publiques. La seconde résulte de l'éventuelle prise de compétence par une commune ou une communauté de communes de la lutte contre l'érosion.

A ce jour l'envolement qui nous concerne est classé en ouvrage anti érosif et n'est donc pas intégré aux ouvrages anti submersion qui, dans le cadre de la loi GEMAPI, sont ou seront sous la responsabilité des communes ou Communautés de communes. Si les textes ont maintenu la responsabilité première des propriétaires riverains pour la lutte contre l'érosion, ils précisent que, dans un cadre de gestion globale des risques littoraux, la collectivité compétente pour le bloc GEMAPI peut inscrire dans ses statuts une compétence générale en matière de défense contre la mer au sens large. Certaines Communauté ont déjà fait ce choix mais Granville Terre et Mer ne s'est pas encore prononcé sur ce sujet, je crois que c'est prévu pour la fin de l'année. Vous comprenez bien qu'il est difficile de se lancer dans des procédures d'études puis de travaux sans savoir qui sera le Maître d'œuvre de l'opération et surtout quels seront les financements

puisque l'Etat ne finance pas les travaux pour la lutte contre l'érosion. Enfin, une réflexion est engagée sur la gestion globale du trait de côte de la Hague à la pointe du Roc par un regroupement des quatre communautés de communes concernées dans le cadre du projet « Notre Littoral pour Demain », réflexion à laquelle nous avons été associé presque par hasard, ce qui illustre soit une méconnaissance des ASA par les élus, soit une prise de compétence anticipée alors que cette compétence semble pouvoir être partagée (ou non) avec les ASA. La seule chose que nous pouvons vous promettre est d'être particulièrement attentif aux choix qui seront effectués et de défendre les intérêts des propriétaires de l'ASA.

Le deuxième point concerne l'envoi tardif des taxes 2016 que je vous prie d'excuser mais qui résultait de l'obligation de ressaisir l'ensemble des listes de noms et de parcelles et un pointage complet du cadastre pour constituer un fichier aux nouvelles normes exigées par le Trésor Public. Cette obligation a nécessité plus de 500 heures de travail.

Le troisième point concerne le souhait exprimé par certains lors de l'assemblée générale 2015 d'un examen du mode de calcul des voix.

Dans sa grande sagesse, le bureau fondateur de notre ASA, sous la présidence du Docteur Sesboué, et après de très nombreuses réunions pour arriver à un compromis, avait statué pour un calcul basé sur le revenu cadastral soit 1 voix pour un montant cadastral inférieur à 500 francs, 2 voix pour un revenu compris entre 501 et 2000 francs, 3 voix pour des revenus entre 2001 et 5000 francs, 4 voix pour des revenus entre 5001 francs et 10000 francs et 5 voix pour des revenus supérieurs à 10000 francs. Ces seuils sont devenus respectivement 72 euros, 305 euros, 799 euros et enfin 1524 euros. L'évolution des revenus cadastraux n'ayant plus rien à voir avec les montants des années 70 a entraîné mathématiquement la multiplication du nombre de propriétaires ayant 4 ou 5 voix. Faute de temps et compte tenu des incertitudes sur l'avenir de l'ASA, nous avons préféré, après un début d'étude de cette évolution, remettre à plus tard une éventuelle modification des statuts qui demande un examen minutieux.

Le président donne la parole à l'Assemblée pour d'éventuelles questions.

M.Boscher demande si ce rapport ne signifie pas la disparition programmée de l'ASA.

MM.Lepetit et Illand indiquent que, si cette éventualité existe, les textes laissent toute leur place aux ASA si les collectivités le souhaitent et que dans ce cas un accord devra être trouvé sur le rôle de chacun et qu'ils défendront le rôle de l'Asa qui a fait ses preuves. Ils précisent que l'éventuelle dissolution de l'ASA se déciderait par une Assemblée générale extraordinaire.

M.Bossard demande à qui appartient l'ouvrage de défense.

M.Illand différencie l'enrochement proprement dit qui est la propriété de l'ASA et le territoire sur lequel il est posé qui fait partie du domaine public géré par la DDTM pour lequel l'ASA n'a pas délégation de service public, ce qui n'est pas sans problème.

Une question est posée sur le coût de l'ouvrage.

M.Lepetit rappelle que le coût des travaux de restructuration de l'ouvrage était d'un peu moins de 800 000 euros financés en partie par des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général et par les propriétaires de l'ASA.

Les questions étant épuisées,

L'Assemblée Générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

2 –ELECTIONS DES SYNDICS

M.Lepetit rappelle que, conformément aux statuts, l'assemblée doit procéder chaque année à l'élection de 2 syndics titulaires et 1 syndic suppléant et fait appel à deux assesseurs. MM Rigaud et M.Fontaine assureront cette fonction pour le dépouillement des bulletins de vote

Le Président présente l'ensemble des membres du bureau et donne la parole aux candidats.

M.Caens, représentant la commune de Brehal, rappelle que la municipalité est particulièrement concernée par la défense contre la mer et espère le renouvellement de la présence du Maire ou du représentant de la commune au bureau de l'ASA.

M.Menant se représente pour un nouveau mandat et exprime son attachement au travail de l'ASA.

M.Lepetit donne lecture de la lettre de candidature en syndic suppléant de M.Lepesant Jean Marc, non présent à l'AG.

Après un appel à d'éventuelles autres candidatures et conformément aux statuts, le vote a lieu à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat des élections est le suivant :

<u>TITULAIRES :</u>	Sont déclarés élus :	
	Commune de Bréhal :	: 684 voix
	M. Menand	: 688 voix

<u>SUPPLEANT :</u>	est déclaré élu :	
	M. Lepesant	: 584 voix

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2015:

En l'absence du Comptable du Trésor Public de Granville, M.Illand, Président adjoint, présente le Compte Administratif qui a été transmis à chaque propriétaire avec sa convocation. Il explique en particulier les investissements en matériel de

bureau et en logiciels et les frais de formation qui ont été rendu nécessaires pour se mettre aux nouvelles normes informatiques du Trésor Public.

Le résultat définitif, en accord avec le compte de gestion présenté par le comptable public est donc un excédent de fonctionnement cumulé de 108 103.60 euros et un déficit d'investissement cumulé de 28 002.43 euros soit un excédent de 79 422.68 euros à reporter dans le budget 2016.

A une question sur les travaux de nettoyage de l'encrochement, il rappelle qu'aucun produit phyto sanitaire ne peut être utilisé ce qui a nécessité l'appel à l'entreprise OSE pour procéder à l'arrachement de la végétation pour un montant 1400.00 euros. Cette solution n'est guère satisfaisante, mais, faute d'autre solution, il sera fait appel à la même entreprise pour un deuxième arrachage pendant l'automne.

Il rappelle que l'essentiel de l'excédent 2015 viendra s'ajouter à la ligne budgétaire 2016 pour les travaux.

Après lecture du rapport financier et réponses apportées aux questions des participants, l'Assemblée adopte le rapport financier 2015 à l'unanimité.

4- BUDGET 2016 :

M.Illand, Président adjoint, présente le budget 2016 qui a été transmis aux propriétaires avec la convocation à l'AG en rappelant qu'il résulte pour l'essentiel du vote de l'AG 2015 qui avait fixé le montant minimum des taxes à percevoir à 36 935 euros en recettes de fonctionnement, que les dépenses principales sont les postes de frais postaux et des remboursements des intérêts en section de fonctionnement et du capital emprunté en section d'investissement et que les emprunts arrivent à échéance en janvier 2018 pour l'un et en août 2017 pour l'autre.

Après lecture du budget 2016 et réponses apportées aux questions des participants, l'assemblée adopte le BUDGET 2016 à l'unanimité.

5 a - TAXE 2017:

A.Illand rappelle que l'assemblée générale 2008 avait adopté le principe d'un vote pour avis sur le budget et le taux d'augmentation des taxes de l'exercice suivant, le budget étant du ressort du syndicat. Comme tenu de cette décision, il propose une augmentation du volume des taxes 2017 à percevoir d'environ 1 %, soit 37 300 euros et de porter le montant de la taxe minimum à 9.15 euros HT soit +2%.

M.Delaplanche s'interroge sur la possibilité d'une baisse de 50% de la taxe compte tenu des excédents et de la fin des emprunts. Il lui est répondu par la nécessité d'augmenter les fonds propres de l'Association, ces augmentations régulières et la possibilité d'emprunt devant permettre à l'Association de faire financièrement face à une éventuelle dégradation importante de l'ouvrage.

L'assemblée adopte à l'unanimité le principe de l'inscription en 2017 d'un montant minimum global de taxes à percevoir de 37 300 euros HT et fixe la taxe minimum à 9.15 euros HT.

5b - INDEMNITES 2017

A.Illand rappelle que l'assemblée générale doit statutairement se prononcer sur le montant des indemnités à répartir entre les membres du syndicat et propose une augmentation du montant des indemnités 2017 de 1.25 %. Un participant demande comment est répartie cette indemnité. Il lui est répondu qu'elle est partagée entre le Président et le Président Adjoint.

Sur proposition du président, l'assemblée adopte à l'unanimité le montant des indemnités à répartir à 1050 euros dans le budget 2017.

6 -QUESTIONS DIVERSES

Après un rappel du président sur la nécessité de s'en tenir aux problèmes relevant de l'association, les participants sont invités à poser leurs questions. M.Juteaux interroge les maires sur l'éclairage de la promenade.

M.Caens, pour la Mairie de Bréhal, explique que c'est le SDEM qui est en charge du dossier et que l'éclairage proposé se fera par des lampadaires d'environ 1.10 mètre de haut car l'idée d'un balisage au sol n'a pas été validée. Des plots seront bientôt posés pour que chacun puisse émettre un avis. Le maire de Coudeville indique que son conseil municipal ne s'est pas exprimé sur ce sujet mais qu'il s'alignera vraisemblablement sur le choix de Bréhal. Des participants souhaitent que l'éclairage soit photovoltaïque, avec détection de présence, avec une gestion des horaires adaptée, avec un large espacement des plots..... Une question est posée sur l'existence du tas de rochers situé au bout de la rue du Rouge. Il lui est répondu que cette réserve de rochers est destinée à une intervention d'urgence sur l'encrochement et qu'il faut qu'il soit à proximité de l'ouvrage.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les élus et les propriétaires présents pour leur participation et les invite à un pot amical pour clore cette Assemblée Générale.

Le secrétaire de séance,
A.Illand

